

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Le trente juin deux mille vingt -six à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Audrey MAZUREK, M. Pascal VAUZELLE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Thierry JOUE, M. Didier VAUCHEL, Mme Rolande REBYFFE, M. Jean Claude SENAT, Mme Véronique DAVESNE, M. Jean-Michel TETU, M. Arnaud DUBOIS, M. Prima PUCA, Mme Karen ROBIN, Mme Céline WACOGNE, Mme Marina LOOS, Mme Christina ANTUNES, M. Nicolas LHERBIER, Mme Cécile LAFFITTE, M. Benoît VANHERZECKE, Mme Elena ROSSE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Michael BOYER

Absents ayant donné pouvoir :

M. Michel LAVENTURE pouvoir à Mme Rolande REBYFFE, M. Abdel BABACI pouvoir à M. Arnaud DUBOIS, Mme Vanessa WARSEE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO, M. Laurent BARRAU pouvoir à Mme Cécile LAFFITTE, Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Mme Ermelinda AMEAO

Absente : Mme Elena ROSSE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER

N°20263006DEL64 : Recrutement d'agents non titulaires pour les besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, et notamment à l'article L.332-23, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

La commune de Champagne-sur-Oise est amenée, chaque année, à renforcer ponctuellement ses effectifs afin d'assurer la continuité et la qualité du service public, notamment durant les périodes de forte activité.

Le recours à ces emplois saisonniers est intégré dans la gestion prévisionnelle des effectifs et des crédits inscrits au budget communal.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la création d'emplois non permanents pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2026, selon les modalités ci-après.

SECTEUR D'ACTIVITE GRADE	NBRE MAXI PAR PERIODE	VACANCES SCOLAIRES 2026	REMUNERATION	TEMPS EMPLOI
CENTRE DE LOISIRS ET CLUB ADOS Adjoint d'animation	12 agents (sur la période de juillet et août)	Hiver et printemps Eté Toussaint et Noël	IB 367 (sans BAFA) IB 378 (avec BAFA)	De 1 jour au TC
SERVICE TECHNIQUE Adjoint technique	7 agents (sur la période de juin, juillet et août)	Juin – juillet – août	IB 367	TC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-23,

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice

Vu l'avis favorable de la Commission Finances

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs durant les périodes de forte activité,

Considérant le caractère temporaire et saisonnier des besoins identifiés,

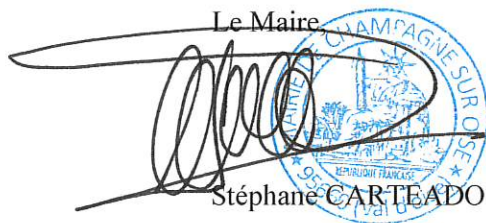
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour dont 5 pouvoirs)

APPROUVE la création des emplois saisonniers pour les congés scolaires 2026, conformément au tableau ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements correspondants et à signer tout acte nécessaire à leur mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme

Champagne-sur-Oise, le 30 juin 2026

Le Maire

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5